



**Avis n° 2025/11
relatif à l'accréditation de
Ecole centrale de Marseille
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Nom :	Ecole centrale de Marseille
Sigle :	Ecole centrale de Marseille
Type :	Public
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille, Nice

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/12

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique)
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, en formation initiale sous statut d'étudiant et formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nice

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole centrale de Marseille ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteur principal), Véronique RAIMBAULT (corapporteur), Hajar BAAZAOUI ZGHAL (experte internationale), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, sur le site de Nice	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École centrale de Marseille, sur le site de Nice	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2027-2028	restreinte

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- En cohérence avec le projet de développement, préciser la politique prévue pour la gestion des espaces : plateaux techniques, locaux dédiés à la vie étudiante, restauration et autres infrastructures ;
- Définir clairement, au sein de la stratégie de l'école, le rôle et les perspectives de développement du site de Nice, en s'appuyant sur une projection de croissance réaliste. Se conformer strictement aux critères de la CTI, pour inscrire le campus de Nice dans une logique multisite ;
- Soutenir le déploiement du campus de Nice du point de vue des effectifs, conformément à la montée en charge attendue et des ressources humaines associées ;
- Animer la démarche qualité pour une mise en œuvre efficace, structurée et rapide sur l'ensemble des processus : Assurer la mise en place systématique des indicateurs de performance et de robustesse et l'appropriation par tous les personnels.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 19 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

